

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MONHEURT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CLAE, sous la présidence de M. José ARMAND, Maire.

Membres en exercice : 11

Convocation du : 19 février 2025

Membres présents : 7

Pouvoir de vote : 2

Membres votants : 9

Secrétaire de séance : M. MESSINES André

Etaient présents : M. José ARMAND, M. André MESSINES, M. Pierre GALET, Mme POZZAR Claudine, Mme Elisabeth LAFFARGUE, Mme RODRIGUEZ Carminda, M. Hicham EZIYAR

Pouvoir : M. Michel MANEC à M. MESSINES André

MME. Maryse STEDILE à M. GALET Pierre

Etaient absents : Mme Elsa BAYLE, M. Pascal DE GRANDI

Ordre du jour :

- Approbation du dernier conseil municipal du 17 décembre 2024
- retour sur l'expérience de l'exercice inondation et préparation réunion publique
- prendre délibération « donnant mandatement au CDG 47 » pour mener une consultation afin de mettre en place une convention de participation pour couvrir les risques santé des agents
- informer le conseil des saisines prises auprès du CST pour l'avancement des grades (CST avril 2025)
- prendre délibération « approbation des statuts du SIVU »
- prendre délibération « approbation des statuts du SITS »
- voter les subventions 2025
- modification de la date du recensement de la population
- point sur les bâches incendies pour permis de construire
- Questions diverses

***Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu 17 décembre 2024 à l'unanimité (9/9).**

***Retour sur l'exercice inondation :**

Le conseil estime que l'exercice d'inondation s'est bien déroulé, mais le risque devient plus grave. Une réunion publique est proposée afin de mettre l'accent sur :

- le choix ou non d'évacuer,
- définir une pièce de survie pour les personnes qui ne souhaitent pas être évacuées.

La date de la réunion reste à être définie.

D 2025-01 Protection Sociale Complémentaire Risque Santé (Donne mandatement au CDG)

Concernant le risque Santé, le Conseil, après en avoir délibéré, et au vu de l'avis du CST, le conseil municipal décide de donner mandat au CDG 47, pour la mise en place d'un contrat d'assurance Santé collectif à adhésion facultative des agents, pour un effet des garanties au 01/01/2026 (Vote à l'unanimité 9/9)

Le conseil municipal prend acte que leur adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG 47, par une nouvelle délibération (*avis du CST préalablement*), étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer le contrat collectif souscrit par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Dans ce cas, un autre mode de participation devra être choisi, dans la limite de ceux prévus par la réglementation en vigueur.

***Avancement de grade de l'ensemble des agents qui y prétendent**

Monsieur le Maire informe le conseil que suite à de l'ancienneté ou à l'obtention d'un diplôme, les agents peuvent prétendre à un avancement de grade. Il communique également au conseil qu'une procédure d'avancement de grade pour ancienneté a été initiée pour M. SAINTE LAGUE Pascal, et que nous attendons l'approbation du CST qui se tiendra en avril. Après cet accord, il sera nécessaire que le conseil prenne une délibération.

D2025-02 : Approbation des nouveaux statuts du SIVU chenil fourrière de lot-et-garonne

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne.

Par délibération en date du 11 décembre 2024, déposée en Préfecture le 17 décembre 2024, le comité syndical du SIVU Chenil Fourrière a approuvé un projet de modification de ses statuts afin de préciser le cadre de ses compétences.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce projet de modification de statuts.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance approuve les nouveaux statuts du SIVU Chenil Fourrière de Lot-et-Garonne (2 contres et 7 pour)

D2025-03 Adhésion de la commune de Calonges au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la délibération du Syndicat Intercommunal de Transport d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie qui a accepté, dans sa séance du 19 février 2025, l'adhésion de la commune de Calonges.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Calonges (9/9)

D2025-04 Adhésion de la commune de Verteuil d'Agenais au Syndicat Intercommunal de Transport Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver la délibération du Syndicat Intercommunal de Transport d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie qui a accepté, dans sa séance du 19 février 2025, l'adhésion de la commune de Verteuil d'Agenais.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Verteuil d'Agenais. (9/9)

D2025-05 Adoption des statuts du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Monsieur le maire indique à l'Assemblée que le Syndicat Intercommunal de Transport Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie à l'obligation réglementaire d'adopter des statuts définissant les règles de fonctionnement du S.I.T.S et de le présenter à l'assemblée délibérante en application de l'article L.5211-20 du Code Générale des collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après avoir écouté la lecture des statuts, les approuve à l'unanimité (9/9)

D2025-06 Vote des subventions pour l'année 2025

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025 aux associations et autres organismes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré se prononce favorablement et à l'unanimité (9/9) sur les demandes suivantes :

ASSOCIATIONS	Montant
FNACA	210,00 €
Amicale des Secrétaires de Mairie	20,00 €
Souvenir Français	20,00 €
ANACR	20,00 €
ACMG Météo Bulletin Climatologique	100,00 €

Etant membre du bureau de l'association URC Confluent, Messieurs José ARMAND, André MESSINES, ne participent pas au vote de la subvention qui lui est attribuée.

Les autres membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Montant
URC Confluent	1000,00 €

Etant membre du bureau de l'Amicale Laïque Messieurs José ARMAND, André MESSINES ne participent pas au vote de la subvention qui lui est attribuée.

Les autres membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer la subvention suivante :

ASSOCIATION	Montant
Amicale Laïque de Monheurt	3000,00 €
Aide voyage	800,00 €

Etant membre du bureau de l'association le Bac Messieurs José ARMAND, André MESSINES et MANEC Michel ne participent pas au vote de la subvention qui lui est attribuée.

Les autres membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 6 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer la subvention suivante :

ASSOCIATION	Montant
Le Bac de Monheurt	370,00 €

Etant membre du bureau du Comité des Fêtes, Messieurs José ARMAND, André MESSINES, Michel MANEC, Pierre GALET ne participent pas au vote de la subvention qui lui est attribuée.

Les autres membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 5 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer la subvention suivante :

ASSOCIATION	Montant
Comité des Fêtes Monheurt	800,00 €

Messieurs André MESSINES et José ARMAND étant membres du bureau de l'association des Sauveteurs tous deux ne participent pas au vote de la subvention qui lui est attribuée.

Les autres membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 7 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer la subvention suivante :

ASSOCIATION	Montant
Les Sauveteurs de Monheurt	50,00 €

Monsieur Pierre Galet étant membre du bureau de l'association des chasseurs ne participe pas au vote de la subvention qui lui est attribuée.

Les autres membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer la subvention suivante :

ASSOCIATION	Montant
Société de Chasse de Monheurt	390,00 €

Etant membre du bureau de l'association UNA Monsieur Michel MANEC, ne participe pas au vote de la subvention qui lui est attribuée.

Les autres membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Montant
UNA Damazan	320,00 €

Etant membre du bureau de Lous Pescadous, Monsieur Michel MANEC ne participe pas au vote de la subvention qui lui est attribuée.

Les autres membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, avec 8 voix pour, 0 contre et 0 abstention, décide d'attribuer la subvention suivante :

ASSOCIATIONS	Montant
Ainés Ruraux Lous Pescadous	600,00 €

Le montant total des subventions votées pour 2025 s'élève à **7 700,00 €**.

Le conseil municipal vote contre le versement de subvention :

- Ecole des Art de Tonneins (8 contres, Mme LAFFARGUE n'a pas voté car concernée)
- Prévention routière (9 contres)
- Sclérose en plaque (9 contres)
- SPA (9 contres)
- L'Association Départementale des Pupille de l'Enseignement (9 contres)
- Demande de subvention exceptionnelle à Mayotte (9 contres)

***Le recensement de la population**

Le conseil municipal est informé que le recensement de la population se fera en 2026

***Point sur les bâches incendie**

Le conseil est informé que deux permis de construire ont été demandés en mairie. Sachant que chaque nouvelle construction doit avoir une réserve incendie, Monsieur le Maire informe qu'une étude de marché doit être faite et que le financement de deux bâches incendie sera inscrit au budget 2025, si les pétitionnaires de ces demandes de permis de construire ne financent pas eux-mêmes leur défense incendie.

***Autres points vus par le conseil :**

- Un verre de départ pour Mme Larroque Aurore sera organisé lors du prochain conseil municipal.
- Le conseil a été informé que le contrat CUI de Mme Chalon Alexia a été reconduit et qu'il devra déboucher sur un CDI. Le conseil reste indécis sur la faisabilité d'un contrat à durée indéterminée.
- Pour le remplacement de M. Sainte Lague durant son arrêt de travail, une demande de devis sera faite auprès du CAT de CAP-DU-BOSC pour entretenir la taille des arbres et la tonte des espaces verts.
- M. MESSINES André a été élu représentant de la sécurité routière.
- On a agrandi la surface de traitement pour les taupes (stade, parcours de santé et jardin public). Nous attendons de voir à long terme. Sinon, il faudra trouver d'autres options de traitement.
- Il est prévu qu'une réunion de sécurité se tienne dans le village, mais la date reste à déterminer.

Le conseil municipal s'est terminé à 23h40.

Conseil Municipal du 25 février 2025

Suivent les signatures des membres présents :

Conseillers	Signatures	Motif Absence Signature
José ARMAND		
André MESSINES		
Elsa BAYLE	ABSENT	ABSENT
Michel MANEC	POUVOIR	André MESSINES
Pascal DE GRANDI	ABSENT	
Pierre GALET		
Maryse STÉDILE	POUVOIR	Pierre GALET
Hicham EZIYAR		
Claudine POZZAR		
Elisabeth LAFFARGUE		
Carminda MONTEIRO RODRIGUES		